



CONSEIL MUNICIPAL

DE

FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 04 Février 2019

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, WARIN Gérard, Chantal PIGNON, COMTE-ROLLAND Thierry, WAGNER Michel et SERRES Hugues.

Absents: Anne LUDWIG, UBERTINO Geoffrey

Convocation du 28 janvier 2019

Secrétaire de séance : Anne CAPELLO

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h15.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 Décembre 2018

Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 8)

2 Délibération mise en place du TIPI (PAYFIP) ; obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne en partenariat avec la trésorerie.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du décret du 1er août 2018 informant de l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne. C'est pourquoi Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mettre en place le TIPI (PAYFIP) en remplissant l'ensemble des conventions et formulaires afin de les renvoyer à la trésorerie pour signature. Cette dernière a pour but de régir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à PAYFIP et la DGFIP.

Le paiement en ligne permettra aux usagers de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de paiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire.

L'accès se fait à partir du portail internet de la DGFIP et la prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire sont sous leur responsabilité.

Votée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

3 Délibération assurance des risques statutaires pour les agents cotisant à la CNRACL.

Monsieur le maire explique que, suite au changement relatif aux cotisations de la caisse de retraite de notre agent technique, il est nécessaire de modifier notre assurance concernant les risques statutaires.

En effet, auparavant M. Faidherbe cotisait à la caisse de retraite « IRCANTEC ». Dorénavant, en raison de son temps de travail supérieur à 28 heures réparti sur deux communes, celui-ci cotise à la caisse « CNRACL » M. le Maire procède donc à la lecture des taux et des risques assurés :

F1 sans franchise = 10.46 %

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux), longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire.

Aucune franchise

F2 franchise 5 jours = 7.68%

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux), longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 5 jours de franchise

F3 franchise 10 jours = 7.23%

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux), longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 10 jours de franchise

F4 franchise 15 jours = 6.98%

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux), longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 15 jours de franchise

F4 bis franchise 15 jours sur la maladie ordinaire, accident de travail et Maladie Professionnelle
= 6.43 %

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux) avec 15 jours de franchises, longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 15 jours de franchise

F5 franchise 30 jours = 6.45%

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux), longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 30 jours de franchise

F5 bis franchise 30 jours sur la maladie ordinaire, accident de travail et Maladie Professionnelle
= 5.66%

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux) avec 30 jours de franchises, longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 30 jours de franchise

M. le Maire propose de contracter l'assurance sur cette base :

F2 franchise 5 jours = 7.68%

Risques assurés : Décès, Accidents de travail (Maladie professionnelle et frais médicaux), longue maladie, longue durée, Maladie ordinaire avec 5 jours de franchise

Votée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

4 Délibération demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2019 relatif au projet de mise en œuvre d'économie d'énergie sur l'éclairage public. (SIPL)

M. le Maire informe du projet de mise en œuvre d'économie d'énergie sur l'éclairage public et de ses bénéfices : réduction de l'impact sur l'environnement et de la facture énergétique du budget de la commune.

M. le Maire précise qu'aujourd'hui la fiabilité de la technologie à LED nous incite à réviser la totalité de notre réseau d'éclairage public afin de poursuivre notre effort dans la maîtrise de notre budget de fonctionnement.

M. le Maire informe le conseil municipal que le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 20 305 € HT et propose le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES € HT		%	RECETTES		%
ETEC Mise en œuvre d'économie d'énergie éclairage public	10 805€		Etat au titre du contrat de ruralité	10 152€	50%
SYME 05 Eclairage Public, enfouissement	9 500€		Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance Subvention pacte de solidarité	4 083€	20%
			Autofinancement	6 070€	30%
TOTAL	20 305€	100 %	TOTAL	20 305€	100 %

Votée à l'unanimité des présents. (8 Pour)

5 Point relatif au dossier Reynud

M. le Maire rappelle au conseil municipal que M. Reynud Christian Jules Ernest a déposé auprès du tribunal administratif de Marseille une requête de « recours plein contentieux en indemnisation » enregistrée le 17/07/2018 sous le numéro 1805704-0 et reçue en mairie en date du 13 décembre 2018.

M. le Maire fait lecture du mémoire envoyé par le cabinet d'avocat Gil-Fournier & Cros qui nous représente auprès du tribunal administratif et informe le conseil municipal sur l'évolution du dossier.

Approuvé à l'unanimité des présents. (8 Pour)

6 Orientations budgétaire.

M. le Maire fait part au conseil municipal des différents projets d'investissement qui seront adoptés lors du prochain conseil municipal relatif au vote du budget 2019.

1°/ L'opération « Enfouissement des réseaux quartier les Guérins (Dossier SYME 05) » selon le devis de Syme 05, est évalué à 68 000€HT.

Nous pouvons prétendre à des subventions par la communauté d'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE ainsi que par la Préfecture au titre du SIPL 2019 (contrat de ruralité) à hauteur de 25 283€.

2°/ L'opération « Eclairage public » ; remplacement des lampes halogènes par technologie à LED.

Cette opération est évaluée à 10 805€ HT subventionnée par la Préfecture au titre du SIPL 2019 (contrat de ruralité) à hauteur de 6 152€.

3°/ L'opération « Extension du Columbarium »

Cette opération est évaluée à 7 959€ HT subventionnée par la Région PACA au titre du FRAT 2018 à hauteur de 5 571€.

4°/ L'opération « Aménagement du cimetière » (tranche 1)

Cette opération consiste à récupérer et à évacuer les eaux de pluie et de ruissèlement afin de préserver les murs d'enceinte du cimetière. Elle est évaluée à 3 090€ HT (devis entreprise Robin). Nous solliciterons une subvention au Département au titre de la réserve cantonale 2019 à hauteur de 50 % soit 1 545€.

5°/ L'opération « Finalisation du cheminement piétons le long de la RD 119»

Cette opération est en cours d'évaluation selon les options techniques retenues.

Néanmoins, elle pourra être subventionnée, pour partie, par la Région PACA au titre du « FRAT 1250 » 2019 à hauteur de 70% sur 12 000€ maximum.

Le restant à charge pourra prétendre également à une subvention complémentaire par la Région PACA au titre du « FRAT 2019 ».

6°/ L'opération « Pose d'une borne à incendie » au hameau des Guérins

7°/ La mise en place d'un défibrillateur à la mairie sera budgétisée en section fonctionnement du budget.

Tous ces projets ne seront finalisés qu'après le vote du budget 2019 et selon les moyens dont nous disposerons en termes d'investissement.

Les réflexions du conseil municipal dans le débat d'orientation ont évoqué également le busage et le curage de fossés à prévoir dans certains secteurs de nos voiries communales.

Questions diverses.

Néant.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOULQUIER' and '13090'.

Le Maire, Serge Ayache, La séance est levée à 20h15.